

(1) Époux ou Père
Prénoms Yann Alexandre,
Coriolan
Nom (2) STOICA

né (3) le 15 avril 1987
à 17 heures 25
à Ris-Orangis (Essonne)

Fils (4) de (5) Octavian Radu
STOICA
et de (5) Mireille Paule Réjane
DUSSELIER

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 349
le 26.02.2019 (6)

MENTIONS MARGINALES



MARIAGE célébré à

le
Il a été déclaré (8)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES

(1) Ecrire selon le cas « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie 2^{de} partie ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ». (3) Ecrire selon le cas « Né » ou « Née ». (4) Ecrire selon le cas « Fils de » ou « Fille de ». (5) Prénoms et NOM des parents

(1) Épouse ou mère
Prénoms Laurie, Lucie, Lise
Nom (2) HUGUENOT

Né (3) le 5 février 1988
à 10 heures 30
à Villeneuve-St-Georges
à Val de Marne

Fille (4) de (5) Hervé, Gil HUGUENOT
et de (5) Christine, Lucette, Blanche
FAGES

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 352
le 29 MAI 2019 (6)

MENTIONS MARGINALES



à heures ;

, le

L'officier de l'état civil
Sceau

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ... par Me ..., notaire à ... ».

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

*1^{er}
ENFANT (1)
Extrait de l'acte de naissance n° 448 / 2019
le 18 Février 2019*

*à 06 heures 17
est né(e) (2) Meryl, Nagali, Pauline
STOICA*

du sexe Féminin, à Jossigny (Seine)

(3)

*reconnu(e) (4) le 19 Février 2019 en vertu
mais pas son père -*

*Délivré conforme aux registres le 19 Février 2019
L'officier de l'état civil*

MENTIONS MARGINALES (5)



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1^{re} partie ... 2^{me} partie ... » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de [Prénoms, NOM] née le ... à ... ». (4) Preciser s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance). (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

MAIRIE
DE
JOSSIGNY



Seine et Marne

LIVRET DE FAMILLE